

Le 6 septembre 2016

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **SIXIÈME jour du mois de SEPTEMBRE de l'an deux mille SEIZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que Messieurs Dany Brodeur, Christian Laporte, George Charles Atkin et Pierre Martineau.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 5 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

16-09-628

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

16-09-629

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1 août 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

- Projet de M. Baudry : la Mairesse a reçu un appel d'une citoyenne le lendemain de la séance, elle s'excusait parce qu'elle avait pris connaissance du dossier en cause et avait réalisé que la municipalité avait bien traité ce dossier finalement;
- Location court-terme : un journaliste du Sherbrooke Record a aussi téléphoné à la Mairesse le lendemain de la séance pour lui dire qu'il était présent à cette réunion et lui a posé des questions. Il a publié un article le 3 août. Suite à cet article, Mme Caron Markwell lui a demandé d'ajouter certaines précisions, ce qu'il aurait fait le 10 août dans une lettre à l'éditeur. Voici ce qui a été demandé d'ajouter:

"I would like to add precisions to the statements made by Mrs Myers in your article published on August 3, 2016. I am also asking that you publish these:

1) When she says : ``How do you enforce noise bylaws when you have different people every weekend? `` One should know that it's always the owner who is responsible and that he is the one that will get the fine if the SQ is called for any nuisance.

2)When Mrs Myers states that town manager Hudon, at the helm when the short-term rental authorization was given, is not being held accountable.

I am sorry but when you do not have any proofs that this was done, how can you make that person accountable for something that she was not aware of. Also I would like to add that the town manager cannot review each permit that is emitted by the inspectors; "

- Démolition de l'ancienne école : finalement la démolition aura lieu plus tôt que prévu c'est-à dire demain;
- M. Ricard demandait au conseil qu'une résolution soit envoyée à la MRC pour insister que l'installation des bouées se fasse plus tôt au printemps et le retrait plus tard à l'automne. Le conseil a privilégié une autre approche, la Mairesse apportera ce point à la prochaine rencontre du comité des municipalités riveraines.

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Il a été question du soutien financier à la Corporation Ski & Golf Mont Orford, de la subvention disponible FDT ainsi que de l'appui aux demandes d'aide pour les travaux de réfection aux bâtiments de l'abbaye de St-Benoît-du-Lac.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen s'interroge sur la légalité d'un lotissement ayant eu lieu sur une propriété.

Un autre citoyen désire s'assurer qu'advenant le cas où la municipalité fermerait une partie du chemin Khol, que les résidents pourraient continuer d'y faire du ski de fond, raquette ou marche. Également, il suggère qu'un panneau indiquant la vitesse soit installé en permanence sur le chemin de Fitch Bay, en entrant dans le village.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois d'août 2016 est déposé aux membres du Conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport des inspections forestières du mois d'août 2016 est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Aucune réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme n'a eu lieu au courant du mois d'août.

8.4 Formation sur les solutions règlementaires pour le contrôle des projets pour l'inspecteur en bâtiment et environnement

ATTENDU QUE la COMBEQ et la FQM offrent une formation afin d'outiller les inspecteurs à bien identifier les solutions règlementaires pour le contrôle des divers projets de développement, d'aménagement et de protection du territoire;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement souhaiterait y participer;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'inscription de M. Dominic Gauthier, inspecteur en bâtiment et environnement, à la formation sur les solutions règlementaires pour le contrôle des projets offert par la COMBEQ et la FQM, le 22 septembre prochain à Sherbrooke, au coût de 275 \$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 61000 454.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

16-09-631

9.1 Appui à la proposition de la SCLL quant au contrôle du myriophylle à épi

ATTENDU QUE le problème des espèces envahissantes n'est pas un phénomène en diminution et que la présence de ce type d'espèces pose plusieurs problèmes aux riverains (perte de jouissance du terrain ou du lac devant le terrain, diminution de la valeur de la propriété, etc.) en plus d'affecter la biodiversité des lacs touchés;

ATTENDU QUE la Société de conservation du lac Lovering (SCLL) souhaite que le ministère accepte de confier aux municipalités la responsabilité d'émettre des permis aux riverains qui souhaiteraient recouvrir de jute un corridor devant leur propriété;

ATTENDU QU'avant d'entreprendre des démarches auprès du ministère de l'Environnement, la SCLL souhaite que les municipalités de Magog et du Canton de Stanstead manifestent de l'ouverture à cette proposition;

ATTENDU QU'un rapport sera déposé prochainement pour démontrer l'impact du projet des toiles de jute sur la présence du myriophylle à épi;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à l'idée moyennant certaines conditions;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil appuie la recommandation du CCE qui vise à ce que la municipalité puisse se voir confier la responsabilité d'émettre des permis pour le contrôle du myriophylle à épi, moyennant certaines conditions, lesquelles seraient à être déterminées ultérieurement.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

16-09-632

10.1 Remplacement de dalles de béton pour la rampe de mise à l'eau du parc Forand

ATTENDU QUE six (6) dalles pour la rampe de mise-à-l'eau du parc Forand doivent être remplacées;

ATTENDU QU'un permis a déjà été octroyé à la municipalité par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques à ce titre;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil accorde la dépense de 4 050 \$ taxes en sus de la compagnie Aquamix, pour l'achat de 6 dalles pour la rampe de mise-à-l'eau du parc Forand, plus 200 \$ pour le transport.

QUE les travaux soient exécutés avant le 15 septembre 2016.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

16-09-633

10.2 Adoption d'une nouvelle politique pour les ponceaux

ATTENDU QUE le conseil adoptait la politique sur les ponceaux no 2015-07-003 en juillet 2015, le tout tel qu'il appert de la résolution no 2015-07-210;

ATTENDU QUE suite à des vérifications, il appert que des modifications doivent être apportées à ladite politique;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de l'abroger et d'en adopter une nouvelle avec les précisions/corrections apportées;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil adopte la politique sur les ponceaux no 2016-09-633 aux conditions qui y sont prévues, dont le conseil reconnaît avoir reçu copie et se dit en accord avec les termes.

QUE la présente résolution remplace et abroge la politique 2015-07-003 ainsi que la résolution no 2015-07-210.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

16-09-634

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois d'août et septembre 2016, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 45 073,09 \$
Total des comptes à payer: 87 605,83 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois d'août 2016, à savoir:

| | |
|-----------------------|--------------|
| Salaires des employés | 30 281,70 \$ |
| Salaires des élus | 4 494,61 \$ |
| Chef Pompier | 969,89 \$ |

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale 2 871,94 \$

- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures 4 330,02 \$
- Rapport du chef pompier 1 712,51 \$

16-09-635

11.3 Acquisition d'un terminal interac pour la Mairie

ATTENDU QUE le paiement par carte de débit n'est actuellement pas offert à la Mairie et qu'il serait opportun de se doter d'un terminal interac pour pouvoir offrir ce service aux citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions auprès de plusieurs institutions et il en ressort que Global Payments est la plus avantageuse;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'achat d'un terminal interac au coût de 1 000\$ taxes en sus ainsi que tous les frais récurrents s'y rattachant (frais par transaction, mensuels, etc.), auprès de la compagnie Global Payments.

QUE le montant de ces dépenses est approprié à même le poste budgétaire 02 13000 496.

ADOPTÉE

16-09-636

11.4 Règlement no 395-2016 amendant le règlement 340-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité du Canton de Stanstead – Adoption

ATTENDU QUE le conseiller *Christian Laporte* a donné un avis de motion et a présenté le projet de règlement lors de la séance du 1 août dernier et que toutes les procédures d'adoption du règlement ont été respectées, le tout conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après Loi);

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'intégrer les notions concernant les activités de financement politique suite à des modifications législatives;

ATTENDU QUE le conseil doit avoir adopté ce règlement au plus tard le 30 septembre 2016;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseiller adopte le Règlement no 395-2016 amendant le règlement 340-2012 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité du Canton de Stanstead.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie dudit règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

16-09-637

11.5 Règlement no 396-2016 amendant le règlement 355-2014 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead – Adoption

ATTENDU QUE le conseiller *Christian Laporte* a donné un avis de motion et a présenté le projet de règlement lors de la séance du 1 août dernier et que toutes les procédures d'adoption du règlement ont été respectées, le tout conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après Loi);

ATTENDU QUE ce projet de règlement a pour objet d'intégrer les notions concernant les activités de financement politique suite à des modifications législatives;

ATTENDU QUE le conseil doit avoir adopté ce règlement au plus tard le 30 septembre 2016;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseiller adopte le Règlement no 396-2016 amendant le règlement 355-2014 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie dudit règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

16-09-638

11.6 Règlement 397-2016 abrogeant les règlements 297-2007, 314-2009 et 385-2016 imposant une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1 - Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 1 août, la conseillère *Gaétane Gaudreau* a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 397-2016;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'abroger les règlements 297-2007, 314-2009 et 385-2016 imposant une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement 397-2016 abrogeant les règlements 297-2007, 314-2009 et 385-2016 imposant une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

16-09-639

11.7 Formation sur la préparation budgétaire et le dépôt du rôle avec PG Solutions

ATTENDU QUE PG Solutions offre des formations à distance concernant la préparation budgétaire et le dépôt du rôle;

ATTENDU QUE la directrice générale souhaiterait y participer;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'inscription de Mme Josiane Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à la formation à distance concernant la préparation budgétaire et le dépôt du rôle offertes par PG Solutions, les 15 et 21 septembre prochains, au coût de 168 \$ chaque, taxes en sus.

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires 02 13000 454 et 02 13001 454.

ADOPTÉE

16-09-640

11.8 Mandat de services professionnels pour l'année 2017 à Monty Sylvestre, conseillers juridiques

ATTENDU QUE la municipalité fait affaire avec Monty Sylvestre (anciennement Monty Coulombe) conseillers juridiques, depuis plusieurs années et désire poursuivre en ce sens pour la prochaine année;

ATTENDU QUE Monty Sylvestre a fait parvenir son offre de service et suggère le forfait de consultation, lequel offre une banque d'heure à moindre tarif;

ATTENDU QU'une fois cette banque épuisée, la municipalité sera chargée au taux régulier selon le tarif de l'avocat ayant travaillé dans le dossier;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 29 août 2016 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

QUE le montant de la dépense est à prévoir au budget 2017.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

16-09-641

12.1 Adoption d'une entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'écocentre de Magog

ATTENDU QUE la municipalité et la ville de Magog désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* afin de conclure une entente concernant l'utilisation de l'écocentre de Magog;

ATTENDU QUE ladite entente a pour objet d'offrir aux citoyens du Canton de Stanstead la possibilité de déposer certaines matières recyclables et récupérables à l'écocentre de Magog moyennant un certain coût;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil adopte l'entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'écocentre de Magog avec la ville de Magog aux conditions qui y sont prévues, dont le conseil reconnaît avoir reçu copie et se dit en accord avec les termes.

QUE le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

ADOPTÉE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois d'août 2016 est déposé aux membres du conseil.

14. LOISIRS ET CULTURE

16-09-642

14.1 Demande de financement au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC pour l'aménagement du parc Thayer

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un plan de développement stratégique en 2013 et que certains des objectifs prévus dans ce plan était d'offrir davantage d'activités sociales à la communauté et d'améliorer les infrastructures municipales;

ATTENDU QUE dans l'optique de répondre à ces besoins, la municipalité souhaiterait aménager et rendre le parc Thayer plus attrayant, en construisant un abri avec une dalle de béton, en ajoutant des sentiers, en améliorant le bâtiment de service déjà en place afin qu'il soit plus accessible pour les personnes à mobilité réduite, en aménageant une aire de repos, etc;

ATTENDU QUE la municipalité désire déposer une demande de financement en ce sens auprès du FDT, politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseil demande une subvention d'un montant de 74 141,50 \$ dans le cadre du FDT pour le projet d'aménagement du parc Thayer.

QUE la municipalité s'engage à verser le montant équivalent à ce titre dans l'éventualité où la subvention serait accordée.

QUE le conseil autorise et mandate l'agente de développement communautaire Mme Hélène Hamel, ou en son absence la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité la présente demande, le protocole d'entente et tout autre document s'y rattachant.

ADOPTÉE

16-09-643

14.2 Appui à l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac / Travaux de réfection aux bâtiments qui composent l'abbaye

ATTENDU QUE l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, monastère des moines bénédictins, lieu d'accueil, havre de paix et de ressourcement, constitue un élément phare du patrimoine de la MRC dont la localisation, l'architecture et la vocation en font un emblème exceptionnel pour notre région;

ATTENDU QUE l'abbaye, depuis plusieurs années, est l'emblème de la région des Cantons-de-l'Est au niveau touristique et le cœur même du logo de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE l'abbaye a su, à travers le temps, conserver sa vocation première, tout en attirant plus de 200 000 touristes annuellement et en développant des produits agroalimentaires de son terroir de haute renommée;

ATTENDU QUE l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, qui fait partie des éléments patrimoniaux parmi les territoires d'intérêt historique au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, entend mener d'importants travaux de réfection à divers bâtiments dont certains datent de plus de 75 ans;

ATTENDU QUE la municipalité juge indispensable la réalisation des travaux projetés par l'abbaye afin de conserver ce joyau architectural et patrimonial que constitue l'ensemble des bâtiments sur le site;

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a manifesté son appui également;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil appuie les demandes d'aide adressées au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) et au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) afin de réaliser les travaux de réfection à l'ensemble architectural que constituent les bâtiments composant l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac.

15. VARIA

16-09-644

15.1 Exercice du droit de retrait - Aide accordée à la Corporation Ski & Golf Mont-Orford

ATTENDU QUE dans le respect des compétences que lui attribuent les articles 91, 101 et 102 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC Memphrémagog entend accorder une aide financière à la Corporation Ski & Golf Mont Orford (ci-après Corporation) sous forme d'une subvention versée sur une période de cinq ans;

ATTENDU QUE la MRC entend aussi accorder une aide financière en se portant caution de la Corporation;

ATTENDU QUE conformément à l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice d'une fonction de la MRC en exerçant son droit de retrait;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le *Règlement relatif à l'exercice du droit de retrait concernant l'octroi par la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog d'aides financières à la Corporation Ski & Golf Mont-Orford*;

ATTENDU QUE conformément à ce règlement, la MRC a adopté la résolution d'intention numéro 290-16;

ATTENDU QUE pour exercer son droit de retrait, la municipalité doit adopter une résolution à cette fin, dont copie certifiée conforme doit être reçue par la MRC dans les délais déterminés par le règlement;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Appuyé par le conseiller George Charles Atkin

Il est non-résolu (3 pour, 4 contre)

La mairesse exerce son droit de vote.

Les conseillers Pierre Martineau, Dany Brodeur, Christian Laporte et la mairesse Francine Caron-Markwell votent contre la présente résolution.

QUE la municipalité exerce son droit de retrait à l'égard de l'aide financière visée par la résolution d'intention numéro 290-16 adoptée par la MRC et que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC dans les délais prévus au règlement numéro 15-16.

NON-ADOPTÉE

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Roberge s'interroge sur la subvention concernant le projet de la surface multifonctionnelle au parc Thayer.

M. Murray demande quand la refonte sera terminée et s'il y aura consultation publique et/ou référendum.

16-09-645

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20h13.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière